



AGRUMES - KIWI n°3 - 20 Juillet 2016

Bulletin
de santé
du végétal

ÉCOPHYTO



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE

SOMMAIRE

Clémentinier

Prévisions météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Marc
DELAUNAY

Structures partenaires :

CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
OPAC, INRA, LEPA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

A retenir

Clémentinier et Pomelo

Pou Rouge de Californie : Risque de dissémination faible.

Cochenille noire de l'olivier : Fin d'essaimage.

Cochenilles farineuses : Tous les stades sont présents. Présence hétérogène de la coccinelle auxiliaire.

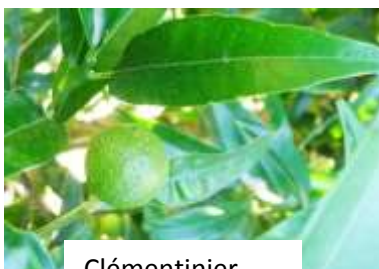
Mineuse des agrumes : Galeries sur pousses d'été.

Metcalfa pruinososa : Premiers adultes observés. Faible pression. Pas de sécrétion de miellat.

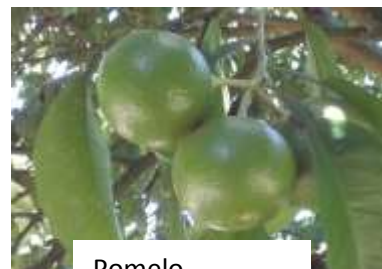
Clémentinier et Pomelo

• Stade phénologique

Grossissement du fruit



Clémentinier



Pomelo

• Pou Rouge de Californie (*Aonidiella aurantii* Maskell)

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 – 03 Juin 2016

Observations : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau. L'observation à la loupe binoculaire de rameaux marqués de boucliers femelles montre la présence de larves fixées et de jeunes femelles. On observe également des boucliers femelles sur les jeunes fruits.

Évaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte. Selon le cycle biologique du ravageur, on se situe entre les 2 principaux pics d'essaimage. Le risque de dissémination est actuellement faible.

Rameau recouvert de boucliers
femelles.



- **Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)**

Observations : L'essaimage est quasiment terminé, on observe quelques larves fixées près des carapaces femelles. Aucune présence d'auxiliaires notée sur les parcelles de référence, mais cependant une mortalité importante apparaît, due aux fortes chaleurs.

Évaluation du risque : L'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.

Gestion du risque : observation des populations d'auxiliaires : Pas de trous de sortie d'éventuels parasitoïdes observés sur les carapaces des cochenilles présentes. En revanche, des larves de coccinelles prédatrices *Chilocorus bipustulatus* ont été observées. Ces auxiliaires sont à préserver en limitant l'application d'insecticides non sélectifs.



Cochenille noire de l'olivier (femelles adultes)



Coccinelle prédatrice (*Chilocorus sp.*) au stade larvaire (a) et adulte (b).

- **Cochenilles farineuses (*Planococcus citri* et *Pseudococcus viburni*)**

Observations du ravageur : Des cochenilles farineuses ont été observées sur les parcelles de référence. Tous les stades sont présents, avec des ovisacs sur le bois des charpentières ainsi que des larves sur les pédoncules des fruits et à la base des pousses.



Ovisacs et oeufs sur le bois



Larves autour du pédoncule

Évaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible et des auxiliaires dans le verger. A surveiller.

Observations d'auxiliaires : La présence d'auxiliaires est très hétérogène selon les parcelles. Des larves de coccinelle prédatrice *Cryptolaemus montrouzieri* présentes dans les parcelles peuvent permettre de réguler les populations de pseudococcines.

Gestion du risque : observation des populations d'auxiliaires.



Larve de coccinelle prédatrice

- **Puceron vert**

Observations du ravageur : Des foyers ont été observés dans différents secteurs de la plaine.

Évaluation du risque : Le risque est élevé pour les parcelles infestées ; surveillez les jeunes vergers qui sont plus à risque.

Gestion du risque : lâcher d'auxiliaires.

- **Mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*)**

Observations du ravageur : Les mineuses adultes continuent à être piégées dans la plupart des parcelles de référence. Des galeries sont observées dans toutes les parcelles.

Evaluation du risque : Elevé. Le risque est lié au développement de la pousse d'été, particulièrement dans les jeunes vergers (1 à 6 ans).



Galerie de mineuse sur jeune pousse

- ***Metcalfa pruinosa***

Observations du ravageur : Des larves et des adultes de *Metcalfa pruinosa* ont été observés sur quelques parcelles suivies.

La pression reste cependant très faible. Peu de sécrétions de miellat.

Evaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.



Adulte de *Metcalfa pruinosa*

Cochenille asiatique *Unaspis yanonensis*

Les follicules blancs des mâles sont actuellement particulièrement visibles sur les feuilles atteintes.

Les boucliers des femelles ressemblent aux cochenilles virgules.

Les attaques de cochenille asiatique provoquent des dessèchements de rameaux, pouvant aller jusqu'à la mort des charpentières, voire des arbres.



Femelle



Mâle

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 et Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

PREVISIONS METEO

	Mercredi 20 Juillet	Jeudi 21 Juillet	Vendredi 22 Juillet	Samedi 23 Juillet	Dimanche 24 Juillet	Lundi 25 Juillet	Mardi 26 Juillet	Mercredi 27 Juillet
Haute Corse								
	Beau temps	Passages nuageux		Dégradation dès samedi, restant perturbé dimanche		Retour du beau temps		

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien :
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 4 juillet 2016, 259 foyers sont répertoriés dont 245 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 4 nouvelles espèces portant à 25 le nombre d'espèces végétales portant la bactérie.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.